

**Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal
du
Vendredi 07 Février 2025 à 16h30.**

Président : Alain BARALE- Maire

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette et TROIN François.

Absent excusé : Mme Aurore LUCAS ayant donné procuration à M. Alain BARALE

Secrétaire de séance : BAIN Chantal

- Adoption du compte-rendu de la séance du 10/12/2024

Le compte-rendu de cette séance est unanimement approuvé.

I Construction du bâtiment pour l'Hôtel de Ville – la Maison France Services et l'Agence Postale Communale : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Var Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux que la commune adhère à l'agence technique départementale Var Ingénierie depuis février 2024.

Il fait part de l'entretien qu'il a eu avec ces services, au sujet de la construction-réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir l'Hôtel de Ville, l'Agence postale Communale et la Maison France Services.

Il donne lecture d'un devis pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage établi par Var Ingénierie d'un montant total de **6 831,00 € H.T.** soit 8 197,20 € T.T.C

Ce devis comprend 5 phases qui sont :

- Préparation et analyse des besoins
- Structuration du projet
- Accompagnement des études de conception
- Accompagnement réalisation et réception
- Bilan du projet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis proposé par **Var Ingénierie** d'un montant de **6 831,00 € H.T.** soit 8 197,20 € T.T.C, pour assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la construction-réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir l'Hôtel de Ville, l'Agence postale Communale et la Maison France Services.

Délibération

II- Affaires en cours et Questions diverses :

Téléphonie : Monsieur le Maire rappelle la demande d'orange-ATC-TOTEM pour installer un émetteur 5G pour couvrir la partie sud du village. Un accord est donné sur le plan technique, avec la préférence pour une « antenne arbre »

-Local Proxi : Monsieur le maire donne lecture du courrier de la SAS LACQUINCH (Mme LACROIX et M. QUNICHON) qui souhaite acquérir le local qu'ils occupent. Au vu des investissements et des subventions reçues, l'assemblée ne peut donner une suite favorable à cette demande.

- **Ecole** : Monsieur le Maire fait un point sur le conseil d'école qui a eu lieu lundi 03 février : Les effectifs sont en hausse, au total 31 enfants (14 élèves en classe de maternelle et 17 élèves en classe élémentaire)

Il évoque également le projet de sortie scolaire pour la classe élémentaire (3 jours et 2 nuits au centre de l'ODEL à la Martre), avec une participation de la commune de 100 € par enfants.

Lors du conseil d'école, il a été soulevé le problème des absences de l'institutrice de la classe maternelle.

- **Boulangerie/Four** : Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur FELIN, propriétaire du four et de la boulangerie, qui souhaite vendre la maison et le four. Il rappelle que le fonds de commerce est en vente. Il propose d'aider les vendeurs à trouver un repreneur pour la boulangerie.

Mme GAYMARD signale une **fuite d'eau à la fontaine**. Monsieur CAMOIN informe qu'il faut reprendre une partie du réseau de la fontaine.

Elle rappelle également qu'il faut prévoir des **jardinières** supplémentaires et des **barrières** pour le printemps.

Mur haut dessus de l'Eglise (K 137) : Monsieur le Maire propose de préparer une demande d'aide au département du Var, sur la base du devis de l'entreprise TAXIL d'un montant de 54 700€ H.T.

- **Vieux Village** : il est également présenté à l'assemblée le début des recherches concernant les ruines du village. Les employés techniques ont entrepris le nettoyage, débroussaillage de cette zone. Si c'est possible, nous rematèrialiserons les rues de l'ancien village, sinon il faudra prévoir d'autres travaux (restanques, murets...) Monsieur le maire informe qu'il a également sollicité, pour avis les services de la DPVA (patrimoine) et de la Région.

La séance est levée à 18h30

Le Maire
A. BARALE

